



Fortune Brands
Innovations

Code de conduite professionnelle et d'éthique

Démontrer son engagement à une réputation d'excellence pour les marques de Fortune Brands Innovations grâce à l'intégrité, au leadership, au travail d'équipe et à la responsabilisation.

Fortune Brands Innovations, Inc.

Mis à jour en avril 2023



Chers associés,

Chez Fortune Brands, nous nous engageons à respecter les normes éthiques les plus strictes. Peu importe l'endroit où vous travaillez, vous faites partie de Fortune Brands. Nous avons un seul Code de conduite professionnelle et d'éthique qui s'applique à tous les employés, à tous les échelons et à tous les endroits où nous exerçons nos activités. Nos comportements fondamentaux se retrouvent dans l'ensemble du Code et guident la façon dont nous gérons nos activités et traitons les autres.

Je vous demande de lire attentivement le Code et de le consulter au besoin. Vous y trouverez des réponses à vos questions, des conseils pour résoudre les problèmes qui peuvent se poser et des recommandations sur la façon de signaler de manière confidentielle des violations présumées du Code. En respectant le Code, nous serons toujours en mesure de prendre les bonnes décisions quant à la multitude de choix que nous devons faire collectivement chaque jour.

Nous vous remercions de votre engagement envers Fortune Brands et de votre adhésion à nos comportements fondamentaux. En respectant notre Code de conduite professionnelle et d'éthique, nous continuons de construire une grande entreprise.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jesse".

Jesse Singh
Chef de la direction
Fortune Brands Innovations, Inc.

NOS COMPORTEMENTS FONDAMENTAUX :

- **Voir Grand, Apprendre Rapidement**
- **Travailler Ensemble**
- **Oser Les Décisions Difficiles**

Table des matières

3 façons de se faire entendre!	1
Notre engagement envers le Code :	3
Conduite éthique	3
Se faire entendre et résoudre des problèmes	4
Politique et procédures de dénonciation	6
Programme de conformité	7
Notre milieu de travail :	8
Respect d'autrui	8
Santé et sécurité dans tous nos sites	10
Nos activités :	11
Concurrence loyale	11
Respect des lois du commercial international	12
Lutte contre la corruption	14
Conflits d'intérêts	16
Cadeaux, activités de divertissement et marques d'hospitalité	18
Utilisation des médias sociaux	20
Nos informations et ressources :	21
Exactitude et communication d'informations financières	21
Délit d'initié	23
Biens de l'Entreprise	25
Renseignements confidentiels	27
Confidentialité des données	28
Relations avec les investisseurs et les médias	29
Gestion des archives et documents	30
Préoccupations liées à l'environnement	31

Droits de la personne	32
Formation et accréditation	33
Non-respect du Code.....	33
Cas d'annulation du Code	33
Résumé du rapport de conformité.....	33

Dans le présent Code de conduite, les références à « Fortune Brands », l' « Entreprise », « FBIN », « nous », « notre » ou « nos » se rapportent à Fortune Brands Innovations, Inc. et à ses filiales.

3 façons de se faire entendre!

Le Code de conduite professionnelle et d'éthique contient des directives de conduite applicables à tous les employés de Fortune Brands et décrit les nombreuses manières de nous aviser si vous soupçonnez un acte répréhensible ou une faute professionnelle. Vous pouvez ***vous faire entendre!*** des manières suivantes afin de dénoncer des violations présumées au Code. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur les façons de vous faire entendre et de résoudre les situations problématiques à la page 3 du présent document :



Avertissez quelqu'un

Si vous avez des doutes concernant toute question en matière de conformité au Code ou d'éthique, veuillez contacter votre gestionnaire ou votre supérieur, votre représentant des ressources humaines, le Comité de conformité ou le Service juridique de Fortune Brands.



Appelez la ligne d'assistance Conformité 1 855 212-7613

Ce numéro est consacré à la réception de signalements ou de préoccupations concernant toute violation du Code, y compris des signalements relatifs à des opérations comptables douteuses, des pots-de-vin ou de la corruption, des situations liées à la vérification ou à la fraude, ou des violations potentielles des lois fédérales sur les valeurs mobilières applicables à l'Entreprise. Les appels à la ligne d'assistance peuvent être anonymes. Pour obtenir des instructions concernant les appels internationaux sans frais, consultez le site www.FBINcompliance.com.



Consultez le site web de la ligne d'assistance Conformité www.FBINcompliance.com

Ce site web est consacré à la réception de signalements ou de préoccupations concernant toute violation du Code, y compris des signalements relatifs à des opérations comptables douteuses, des pots-de-vin ou de la corruption, des situations liées à la vérification ou à la fraude, ou des violations potentielles des lois fédérales sur les valeurs mobilières applicables à l'Entreprise. Les signalements peuvent être

anonymes. Vous pourrez également consulter le site pour faire un suivi au sujet d'un signalement existant.

Notre engagement envers le Code : Conduite éthique

Fortune Brands s'engage à respecter des valeurs fondamentales : intégrité, leadership, travail en équipe et responsabilité. Nous devons nous efforcer de préserver notre excellente réputation en tant qu'entreprise reconnue pour sa rigueur. Il est important de mettre l'accent sur le respect des normes juridiques et éthiques les plus rigoureuses dans tout ce que nous faisons, qu'il s'agisse de décisions en matière d'emploi ou de pratiques environnementales. Ce Code vous permet de vous familiariser avec les lois, les politiques et les règlements que tous les employés de Fortune Brands doivent respecter. L'Entreprise s'attend à ce que tous ses employés comprennent que :

- Le Code s'applique à tous les employés de tous les sites (y compris ceux de nos filiales) ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de Fortune Brands;
- Nos superviseurs et nos gestionnaires donnent l'exemple en respectant le présent Code. Ils sont également responsables de s'assurer que les employés respectent les normes du Code et d'aider les employés qui ne sont pas à l'aise avec certains aspects de la conformité.
- Nos choix quotidiens affectent les entreprises de Fortune Brands et peuvent nuire à leur réputation. Si jamais une situation en milieu de travail vous met mal à l'aise ou vous ne savez pas comment la gérer en respectant les principes et l'esprit du Code, vous devez demander de l'aide.



Le Code ne décrit pas de façon détaillée toutes les lois ou les politiques qui peuvent s'appliquer à vous, mais il en résume plusieurs. Les triangles bleus que vous apercevrez dans le Code vous dirigeront vers des ressources additionnelles qui vous permettront d'obtenir de l'aide ou des renseignements supplémentaires sur les sujets traités dans le Code. Vous pouvez consulter le Code en ligne à l'adresse www.FBIN.com.

Et si...

Dans le Code, vous trouverez des exemples de situations complexes auxquelles vous pourriez être confrontés lors de la prise de décisions commerciales, ainsi que des conseils sur la façon de gérer ce type de situation. Quelle que soit la situation, vous pouvez toujours contacter votre gestionnaire ou votre supérieur, votre représentant des ressources humaines, votre Comité de conformité, le Service juridique de Fortune Brands ou le service d'assistance téléphonique en matière de conformité pour obtenir de l'aide.

Notre engagement envers le Code :

Se faire entendre et résoudre des problèmes

Fortune Brands peut uniquement répondre aux situations problématiques qui sont connues. Il incombe donc à chacun d'entre nous de comprendre les responsabilités juridiques et éthiques associées à notre travail et de nous exprimer par la suite si nous estimons que nos normes ont été bafouées. Nous sommes tenus de demander conseil lorsque nous sommes impliqués, ou risquons de l'être, dans une situation nébuleuse. Nous devons dénoncer les actes répréhensibles et les cas de conduite contraire à l'éthique. Faire ce qui est juste signifie :

- Signaler rapidement de possibles violations des lois, des règlements, de la réglementation ou du Code à votre gestionnaire ou à votre supérieur, à votre représentant des ressources humaines, au Service juridique de Fortune Brands ou à votre Comité de conformité – en utilisant l'avenue qui vous semblera la plus appropriée. Nous disposons aussi d'une ligne d'assistance téléphonique pour la Conformité exploitée par une tierce partie indépendante que vous pouvez contacter pour signaler toute infraction au Code ou faire part de vos préoccupations en matière de conformité, y compris des signalements de pots-de-vin ou des cas de corruption, de fraude financière, des pratiques comptables frauduleuses ou suspectes ou encore d'éventuelles violations des lois fédérales relatives aux valeurs mobilières. Les appels à la ligne d'assistance peuvent être anonymes.
- Sachez que si vous signalez une violation du Code, l'Entreprise sera obligée d'enquêter. La confidentialité des appels à la ligne d'assistance et des autres signalements sera assurée autant que possible, les renseignements étant partagés selon le besoin de savoir au sein de l'Entreprise, mais ils ne peuvent pas être gardés secrets. La confidentialité des auteurs d'une violation ne sera pas assurée, et les personnes qui violent le Code (ou qui manquent de signaler les violations dont elles ont connaissance) pourront faire l'objet de mesures disciplinaires (y compris le licenciement) ou de poursuites;
- Respecter nos politiques d'« absence de représailles ». Tout employé qui demande conseil en toute honnêteté, qui partage ses inquiétudes ou signale une mauvaise conduite de bonne foi ne subira pas de représailles ultérieures. De même, un employé ne subira pas non plus de représailles pour avoir coopéré dans le cadre d'une enquête concernant une éventuelle violation. Personne ne sera puni pour avoir divulgué en toute honnêteté des violations présumées au Code.



Ligne d'assistance Conformité

1 855 212-7613

www.FBINcompliance.com

Ce numéro et ce site web sont consacrés à la réception de signalements ou de préoccupations concernant toute violation du Code, y compris des signalements relatifs à des opérations comptables douteuses, des pots-de-vin ou de la corruption, des situations liées à la vérification ou à la fraude, ou des violations potentielles des lois fédérales sur les valeurs mobilières applicables à l'Entreprise. Pour obtenir des instructions au sujet des appels internationaux sans frais, consultez le site www.FBINcompliance.com.

Et si...

Un employé appelle la ligne d'assistance Conformité afin de signaler de très graves violations de notre politique contre le harcèlement sexuel.

L'appel reçu via la ligne d'assistance fera rapidement l'objet d'une enquête. La confidentialité des renseignements fournis sera préservée dans toute la mesure du possible, mais ils seront partagés selon les besoins de l'Entreprise. Un employé qui signale une violation de bonne foi ne subira pas de représailles ultérieures pour avoir parlé.

Notre engagement envers le Code: Politique et procédures de dénonciation

Toutes les entreprises de Fortune Brands se sont engagées à mener leurs activités commerciales conformément aux normes éthiques les plus rigoureuses et à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de valeurs mobilières, les normes comptables, les contrôles comptables et les pratiques d'audit. À cette fin, la politique et les procédures de dénonciation de Fortune Brands prévoient plusieurs moyens de signaler de bonne foi des situations de comptabilité ou d'audit douteuses ou d'éventuelles violations des lois fédérales sur les valeurs mobilières associées à l'Entreprise. Vous pouvez signaler une telle situation par l'entremise de la ligne d'assistance Conformité. Vous pouvez aborder la question avec votre gestionnaire ou votre supérieur, votre représentant des ressources humaines, votre Comité de conformité ou toute personne œuvrant au sein du Service juridique de Fortune Brands. Tout employé souhaitant signaler une telle situation sera libre de le faire sans craindre un licenciement ou des représailles. Le Comité de conformité de Fortune Brands examinera le signalement et prendra les mesures nécessaires y compris, mais sans s'y limiter, la notification d'autres parties concernées et le lancement d'une enquête.

À la suite d'un tel signalement, aucun employé ou agent de Fortune Brands ne peut congédier ou rétrograder un employé ni prendre des mesures discriminatoires à son endroit en ce qui concerne son emploi. Fortune Brands interdit rigoureusement les pratiques de représailles et examinera promptement toute plainte pour représailles ou autre conduite comparable. Les plaintes et enquêtes seront traitées de façon aussi confidentielle que possible, conformément à toute mesure corrective devant être prise par Fortune Brands.



Vous pouvez consulter la politique et les procédures de dénonciation en ligne à l'adresse www.FBIN.com.

Et si...

Je soupçonne que les procédures de rapports financiers de mon service enfreignent peut-être la loi. Cependant, je crains d'être congédié ou rétrogradé si je signale ce problème par l'entremise de la ligne d'assistance téléphonique Conformité.

Fortune Brands interdit les représailles contre un employé qui signale de bonne foi des infractions présumées se rapportant à la comptabilité ou à la vérification de l'Entreprise. Vous ne subirez pas de représailles pour avoir signalé la situation. De plus, vous êtes tenu d'aviser l'Entreprise de ce problème.

Notre engagement envers le Code :

Programme de conformité

Le Code a été élaboré et mis à jour par le Comité de conformité de Fortune Brands. Le Comité de conformité de Fortune Brands, en collaboration avec le Comité de chacune des filiales, est responsable de la gestion de notre programme Conformité. Le Comité de conformité de Fortune Brands se réunit périodiquement afin de passer en revue les efforts de l'Entreprise en matière de conformité, et il présente son rapport au moins une fois par année au conseil d'administration. Il est responsable de :

- superviser la formation, les communications, la vérification et le mentorat en matière de conformité;
- mener des enquêtes (avec, le cas échéant, l'appui de ressources extérieures);
- décider des mesures disciplinaires pour violation du Code; et
- consulter le Service juridique qui l'aidera à interpréter la loi dans la mesure où elle s'applique au Code.

La direction générale de Fortune Brands travaille de concert avec le Comité de conformité de l'Entreprise et les Comités de conformité des filiales afin de prévenir et de détecter les cas de conduite contraire à l'éthique.

Notre milieu de travail :

Respect d'autrui

Fortune Brands s'est engagée à favoriser un milieu de travail professionnel et respectueux de ses employés. La diversité est un objectif à la fois nécessaire et stratégique pour notre Entreprise. Nous favorisons un climat de confiance et de respect et encourageons un environnement de travail où les employés sont traités de façon équitable et ont la possibilité de contribuer à la réussite de l'Entreprise. Ceci signifie que :

- Nous offrons l'égalité des chances en matière d'emploi à tous les employés et les candidats. Toutes les entreprises du groupe Fortune Brands recrutent, emploient, forment, évaluent et assurent la promotion de personnes qualifiées pour tous les postes sans tenir compte de la race, de la couleur, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, du statut conjugal, de l'origine nationale, de la citoyenneté, du sexe, de l'âge, d'un handicap, de la génétique, du statut militaire ou de vétéran ni d'aucun autre critère interdit par la loi.
- Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement. Tout comportement inacceptable qui contribue à créer un milieu de travail blessant ou intimidant est interdit. Le harcèlement sexuel peut prendre la forme d'avances sexuelles, de contacts non désirés ou de suggestions ou de commentaires obscènes et constants. Parmi les autres formes de harcèlement on retrouve les commentaires offensants et les insultes à caractère racial, ethnique, religieux ou liées à l'âge, et l'hostilité envers certaines personnes en raison de caractéristiques individuelles. Que ce comportement soit verbal, physique ou exprimé au moyen d'images ou par voie électronique, il n'est pas toléré.
- Si vous observez ou subissez une quelconque forme de harcèlement ou de discrimination, vous devez en informer votre gestionnaire ou votre supérieur, votre représentant des ressources humaines, votre Comité de conformité, le Service juridique de Fortune Brands ou la ligne d'assistance téléphonique Conformité.



Veillez consulter les politiques locales en matière de harcèlement et de discrimination qui décrivent ces règles et obligations de façon plus détaillées.

Et si...

Une collègue vous dit que son superviseur se moque continuellement de ses croyances religieuses et qu'il lui a récemment envoyé un courriel (qu'elle vous a transmis) contenant des illustrations humoristiques désobligeantes qui se moquent de sa foi. Même si elle est très contrariée par ce comportement, elle insiste sur le fait qu'elle ne veut pas faire de vagues ni créer de problèmes. Elle affirme qu'elle se confie à vous « en tant qu'ami ».

En vertu du Code, vous êtes tenu d'encourager votre collègue à signaler ce problème et de clairement lui signifier que si elle ne signale pas ce comportement à un cadre ou à son supérieur, à son représentant des ressources humaines, au Service juridique de Fortune Brands, à la ligne d'assistance ou encore à

son Comité de conformité, vous serez dans l'obligation de le faire vous-même.

Notre milieu de travail :

Santé et sécurité dans tous nos sites

Fortune Brands s'est engagée à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire. L'Entreprise mène ses activités en respectant la lettre et l'esprit de toutes les lois relatives à la sécurité et à la santé au travail. Notre objectif consiste à minimiser constamment les risques associés à nos opérations et à offrir à nos employés un environnement de travail sécuritaire et sain.

Nos politiques et nos pratiques interdisent la possession, la vente ou l'utilisation de drogues illégales (ou l'abus de médicaments d'ordonnance) pendant les heures de travail ou dans nos locaux. Toute personne souffrant de problèmes de toxicomanie est invitée à contacter son représentant des ressources humaines pour obtenir de l'aide.

Fortune Brands applique une politique de tolérance zéro en matière de violence au travail. La violence, les menaces ou l'intimidation ne seront pas tolérées dans les locaux de l'Entreprise ni lors d'un événement parrainé par l'Entreprise. Les employés qui subissent ou sont témoins de violence sur le lieu de travail, qui sont témoins de violence ou de menaces sur le lieu de travail ou qui reçoivent une plainte à ce sujet, ou qui craignent qu'un collègue soit victime de violence doivent le signaler immédiatement.



Veillez consulter vos politiques locales en matière de santé et de sécurité ainsi que notre politique concernant la violence au travail. Les employés qui désirent des conseils et de l'aide en matière de toxicomanie ou d'autres problèmes personnels devraient contacter leur représentant local des ressources humaines pour se renseigner à propos des programmes d'aide potentiels.

Et si...

Une collègue mentionne qu'elle est en colère envers son supérieur et qu'elle pourrait se déchaîner sur lui, et laisse même entendre qu'elle pourrait apporter une arme au travail le lendemain. Devriez-vous dire quelque chose?

Oui. Vous devez signaler la situation à votre gestionnaire ou à votre supérieur, à votre représentant des ressources humaines, au Comité de conformité ou à la ligne d'assistance téléphonique Conformité.

Nos activités :

Concurrence loyale

Chez Fortune Brands, nous sommes fiers de notre rôle de leader innovateur. Nous sommes parmi les entreprises les plus performantes et sommes en mesure de livrer une concurrence vigoureuse. Il est essentiel pour notre entreprise et notre réputation que notre concurrence soit loyale. Cela signifie que :

- Nous respectons les lois antitrust concernant la concurrence loyale qui favorisent l'équité du marché. Ces lois interdisent les restrictions commerciales, y compris les accords entre concurrents visant à fixer les prix, à manipuler le volume ou la disponibilité des produits, à répartir les territoires, les marchés ou les produits, ou à boycotter certains fournisseurs ou clients. Comme les sanctions pour conduite anticoncurrentielle peuvent être très sévères, y compris d'importantes amendes pour les individus ou les entreprises et des peines de prison, et comme la réglementation dans ce domaine est très complexe, le Service juridique de Fortune Brands doit collaborer au règlement de toutes les situations concernant la législation antitrust.
- Nous recueillons et utilisons des renseignements concernant nos concurrents de manière légale tout en respectant les règles de l'éthique. Nous pouvons chercher et compter sur des renseignements non confidentiels accessibles au public concernant les pratiques commerciales de nos concurrents. Il est inapproprié d'utiliser des renseignements exclusifs appartenant à nos concurrents.

Et si...

J'ai reçu un courriel de mon homologue chez Masco avec un fichier joint qui contient toutes les prévisions financières de son entreprise. Le courriel m'était adressé, alors je présume qu'il m'était destiné, n'est-ce pas?

Probablement pas. Il est logique de supposer que ce courriel vous a été adressé par erreur, et qu'il s'agit d'informations hautement confidentielles communiquées par l'expéditeur. Il serait injuste et inapproprié de les utiliser. Ne partagez pas, ne copiez pas et ne discutez pas du courriel ou du fichier joint. Contactez le Service juridique de Fortune Brands.

Nos activités :

Respect des lois du commercial international

En raison de sa dimension internationale, Fortune Brands transporte des marchandises et transfère des services et des technologies vers plusieurs pays à travers le monde. Les lois américaines en matière d'exportations règlementent où et avec qui nous pouvons exercer nos activités commerciales et où nous pouvons transférer marchandises, services et technologies. Les activités commerciales de Fortune Brands sont assujetties aux différents contrôles et lois du commerce en matière d'exportations, y compris les contrôles en matière d'exportation imposés par le gouvernement, les restrictions commerciales, les embargos commerciaux, les sanctions légales et économiques ainsi que les boycottages. Notre capacité d'exporter des produits, des services et des technologies est un privilège et non un droit, et le gouvernement américain est en droit d'annuler ce privilège en cas de violation.

Aucun employé (où qu'il soit) ne peut mener d'activités commerciales, directement ou indirectement, avec une Entreprise ou un individu basé ou résidant dans certains pays où les activités commerciales sont interdites. En particulier, les transactions avec des pays faisant l'objet d'embargos commerciaux américains sont strictement interdites. Cette interdiction s'applique à la fois aux transactions commerciales directes et indirectes avec les pays interdits. En conséquence, aucun employé ne peut participer à une transaction commerciale ni y contribuer dans un pays où les activités commerciales sont interdites et où ledit employé n'a pas d'accès direct. En cas de conflit entre les lois américaines et les lois commerciales locales, les lois américaines pourraient avoir préséance. Consultez toujours le Service juridique de Fortune Brands pour obtenir des conseils à ce sujet ainsi qu'une liste à jour des pays où les activités commerciales sont interdites.

Les entreprises du groupe Fortune Brands ne sont pas autorisées à participer à des activités de boycottage qui ne sont pas approuvées par le gouvernement américain – y compris des accords discriminatoires, le refus de mener des activités commerciales avec certains pays ou certaines entreprises figurant sur les listes noires d'autres gouvernements. Afin de s'assurer que l'Entreprise respecte les lois anti-boycottage, le Service juridique de Fortune Brands doit examiner toute entente contenant un langage qui pourrait éventuellement être associé au boycottage.

Communiquez avec le Service juridique de Fortune Brands pour discuter de toute question relative aux restrictions commerciales.

Et si...

Un employé reçoit un bon de commande d'un nouveau client des EAU. Selon le contact du client, l'entreprise des EAU serait le distributeur exclusif d'une entreprise iranienne et tous les produits seront expédiés immédiatement depuis les EAU à destination de l'Iran. Est-ce un problème?

Oui. Conformément à la loi fédérale américaine, il nous est interdit d'avoir des activités commerciales avec l'Iran et d'autre pays faisant l'objet de restrictions, que ce soit directement ou indirectement. Nous nous devons de connaître la nature d'une entreprise avant d'exécuter une commande. Comme il est défendu de fournir des marchandises indirectement à l'Iran, cette transaction est interdite. Vous devez contacter le service juridique de Fortune Brands pour discuter de la transaction avant de poursuivre.

Nos activités :

Lutte contre la corruption

Fortune Brands s'est engagée à mener ses activités commerciales de façon éthique et conformément à toutes les lois en vigueur, y compris la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (U.S. Foreign Corrupt Practices Act). Fortune Brands interdit formellement la corruption sous toutes ses formes ou tout paiement inapproprié dans le cadre de ses activités à travers le monde. Tous les employés, indépendamment de leur citoyenneté ou du lieu où ils se trouvent, ne doivent en aucun cas soudoyer ou faire des paiements inappropriés à qui que ce soit, qu'il s'agisse d'un représentant du gouvernement ou d'une personne privée, et ils ne doivent pas recourir aux services d'intermédiaires à ces fins comme des agents, des consultants, des conseillers, des distributeurs ni aucun autre partenaire commercial.

Aucun paiement ne doit être offert, que ce soit directement ou indirectement, sous une quelconque forme de cadeau, de divertissement ou d'un objet de valeur, à un fonctionnaire du gouvernement ou à son représentant afin d'obtenir ou de conserver un contrat, d'influencer une décision commerciale ou d'assurer un avantage commercial inéquitable. Tous les paiements doivent être correctement enregistrés et ne jamais être omis des livres de comptes et des registres.

Si vous avez connaissance d'une entente ou d'un arrangement actuel ou potentiel qui est une pratique de corruption, ou si quelqu'un vous a demandé un paiement inapproprié, vous devez immédiatement le signaler au Service juridique de Fortune Brands ou à votre Comité de conformité.

▲
Vous pouvez consulter la Politique de conformité en matière de lutte contre la corruption de l'entreprise à l'adresse www.FBIN.com. Si vous n'êtes pas certain d'avoir affaire à un fonctionnaire ou si vous avez des questions concernant le respect de la Politique de conformité en matière de lutte contre la corruption, vous devriez contacter le Service juridique de Fortune Brands ou votre Comité de conformité.

Et si...

Lors des négociations pour le renouvellement d'un contrat avec un fournisseur dans un pays A, vous apprenez que ce fournisseur offre régulièrement des cartes-cadeaux aux inspecteurs du Ministère local de la protection de l'environnement lors de leurs visites. Votre contact vous dit de ne pas vous inquiéter, car offrir des cadeaux fait partie de la culture commerciale dans le pays A. Que devriez-vous faire?

Informez le Service juridique de Fortune Brands ou votre Comité de conformité le plus rapidement possible. En vertu des lois américaines et des lois locales, une entreprise peut être tenue responsable si des cadeaux ou d'autres articles de valeur qui peuvent être considérés comme des pots-de-vin ont été offerts à des représentants du gouvernement par des tiers, comme des fournisseurs. L'entreprise peut être tenue responsable qu'elle ait ou non organisé ou autorisé la conduite du tiers en cause. Le fournisseur du scénario ci-dessus pourrait recourir à des « cartes-cadeaux » pour soudoyer les inspecteurs (c'est-à-dire des fonctionnaires) d'une agence gouvernementale. Nous ne pouvons entreprendre d'activités commerciales avec un partenaire qui paie des pots-de-vin, même si ces « cadeaux » font normalement partie de la culture locale.

Nos activités :

Conflits d'intérêts

Les employés de Fortune Brands sont censés prendre des décisions commerciales objectives qui ne sont pas influencées par leurs intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques. Même l'apparence d'un conflit d'intérêts de la part d'un employé pourrait nuire à la réputation de l'Entreprise et diminuer sa position de force sur le marché. Il est essentiel de baser nos choix commerciaux sur le mérite et l'équité, et nous devons aussi éviter les conflits d'intérêts potentiels ou actuels. En cas de doute concernant un conflit d'intérêts potentiel, il est préférable de toujours signaler la situation à votre gestionnaire ou à votre supérieur. Tout employé, cadre ou administrateur ayant connaissance d'un conflit actuel ou potentiel doit le signaler à son gestionnaire ou à son supérieur, à son représentant des ressources humaines, à son Comité de conformité ou au Service juridique de Fortune Brands.

Un conflit, ou l'apparence d'un conflit, est possible si :

- Vous (ou un membre de votre foyer) détenez d'importants intérêts financiers dans une des entreprises concurrentes de Fortune Brands ou dans une entreprise que Fortune Brands pourrait éventuellement acquérir. Cependant, il est toujours possible d'investir dans des fonds communs de placement ou des investissements semblables avec des portefeuilles plus diversifiés même si le fonds considéré détient des titres d'entreprises qui font concurrence à Fortune Brands ou d'entreprises que Fortune Brands envisage d'acquérir;
- Vous (ou un membre de votre foyer ou de votre famille) détenez un intérêt financier important dans une entreprise appartenant à un client, un vendeur ou un fournisseur de Fortune Brands;
- Vous travaillez, à quelque titre que ce soit, pour un concurrent de Fortune Brands.
- Vous offrez ou acceptez des cadeaux, des faveurs, des activités de divertissement, une compensation financière ou des rabais spéciaux à ou d'une personne ou à ou d'une entreprise avec laquelle Fortune Brands mène, ou pourrait mener, des activités commerciales. Consultez la section Cadeaux, activités de divertissement et marques d'hospitalité ci-dessous pour en savoir plus.
- Vous utilisez les ressources de Fortune Brands pour promouvoir des activités politiques sans l'autorisation préalable du Service juridique de Fortune Brands. Ceci inclut l'usage du nom de Fortune Brands pour suggérer que l'Entreprise soutient un candidat ou une cause.



La Politique en matière de conflits d'intérêts de Fortune Brands Innovations, Inc. est disponible en ligne au même endroit que les autres politiques de l'entreprise.

Et si...

Je détiens déjà des actions dans une entreprise récemment devenue un de nos fournisseurs. Faut-il que je vende ces actions?

Communiquez cette information à votre gestionnaire ou à votre supérieur. Si vous occupez un poste dans le service des achats, il est possible que vous deviez vous défaire d'éventuels intérêts financiers associés à ce fournisseur. Si le poste que vous occupez n'influence pas les décisions d'achat, il est possible que vous n'ayez pas à vendre vos actions. Dans tous

les cas, vous devez discuter de cette information avec votre gestionnaire qui travaillera avec le Comité des conflits d'intérêts de Fortune Brands pour déterminer les mesures à prendre.

Nos activités :

Cadeaux, activités de divertissement et marques d'hospitalité

L'échange de cadeaux et l'offre d'activités de divertissement ou de marques d'hospitalité font souvent partie des stratégies adoptées pour établir et maintenir des liens d'affaires. Cependant, ces marques de courtoisie peuvent également être considérées comme des pots-de-vin ou représenter un conflit d'intérêts lorsqu'il devient difficile d'être objectif au sujet de la personne ou de l'entreprise qui les fournit. Il est important que tout cadeau, activité de divertissement ou marque d'hospitalité offert soit conforme à la loi, au présent Code et à la Politique en matière de conflits d'intérêts et à la Politique en matière de lutte contre la corruption de Fortune Brands.

Vous pouvez offrir des cadeaux, des activités de divertissement ou des marques d'hospitalité à des employés ou à d'autres personnes uniquement si leur valeur est négligeable, s'ils ne sont pas offerts en contrepartie ou dans l'attente d'une action en retour de la part du destinataire et s'ils ne donnent pas l'apparence d'un manquement à l'éthique. (Voir la section Lutte contre la corruption ci-dessus pour plus d'informations sur les cadeaux ou les activités de divertissement offerts à des représentants du gouvernement.)

Vous pouvez accepter des cadeaux, des activités de divertissement ou des marques d'hospitalité qui ont une valeur négligeable et qui sont reçus à des fins commerciales légitimes uniquement s'ils proviennent d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers faisant ou cherchant à faire des affaires avec une entreprise de Fortune Brands. Tout cadeau ou activité de divertissement dont la valeur n'est pas négligeable doit être retourné immédiatement et signalé à votre gestionnaire ou votre supérieur. Si le retour immédiat n'est pas pratique, contactez le Service juridique pour obtenir des conseils.

Enfin, faites preuve de bon sens et de modération lorsque vous vous livrez à des activités de divertissement en affaires ou que vous offrez autrement une marque d'hospitalité au nom de l'Entreprise. Toute activité de divertissement d'affaires fournie ou acceptée par quiconque faisant affaire avec l'Entreprise en tant que tiers doit être limitée à une activité de divertissement peu fréquente, modeste et destinée à servir des objectifs commerciaux légitimes, sans attente ou action réciproque réelle.

Afin de déterminer si l'activité de divertissement d'affaires ou la marque d'hospitalité a une valeur négligeable, réfléchissez à ce que vous seriez prêt à dépenser personnellement si vous mangiez un repas normal à l'extérieur ou si vous assistiez à un événement sportif régulier. Veuillez contacter le Service juridique si vous n'êtes pas certain que le cadeau, l'activité de divertissement ou la marque d'hospitalité envisagé soit d'une valeur négligeable ou s'ils sont autrement appropriés.



Vous trouverez la Politique en matière de conflits d'intérêts de Fortune Brands Innovations, Inc. en ligne, au même endroit que les autres politiques de l'Entreprise.

Et si...

Un fournisseur avec qui je travaille régulièrement m'a invité, ainsi que mon conjoint à souper. Puis-je accepter l'offre?

Si votre contact chez le fournisseur sera présent au souper avec vous, si le restaurant n'est pas extravagant et si vous avez l'intention de discuter de questions d'affaires, accepter cette invitation est peu

susceptible de violer la Politique en matière de conflits d'intérêts, à condition que le coût du souper soit raisonnable et que ce fournisseur ne vous invite pas à souper trop souvent.

Nos activités :

Utilisation des médias sociaux

L'Internet offre des occasions uniques de participer à des discussions interactives et de partager des renseignements par l'entremise d'une grande variété de médias sociaux. Toutefois, votre utilisation des médias sociaux peut poser des risques pour les renseignements confidentiels et exclusifs, pour la réputation et les marques de FBIN et pourrait entraîner une violation des règles et lois commerciales.

Afin de minimiser ces risques et de s'assurer que les technologies de l'information et les systèmes de communication de l'Entreprise sont utilisés de manière appropriée, FBIN s'attend à ce que vous respectiez les directives suivantes concernant l'utilisation des médias sociaux.

- N'enfreignez pas les politiques de FBIN. Les médias sociaux ne doivent jamais être utilisés d'une manière qui constitue une violation d'une politique de FBIN. Par exemple, il est interdit d'utiliser les médias sociaux pour vous livrer à du harcèlement illégal, pour contourner les politiques interdisant la discrimination illégale ou enfreindre le présent Code de conduite.
- Respectez les renseignements confidentiels. La Politique en matière de renseignements confidentiels de FBIN et le présent Code de conduite limitent l'utilisation et la divulgation des secrets commerciaux et des renseignements confidentiels de l'Entreprise. Traitez les secrets commerciaux et les renseignements de l'Entreprise concernant les activités, les clients et les produits de FBIN de manière confidentielle et ne faites rien qui puisse les mettre en péril ou les divulguer involontairement par le biais de votre utilisation des médias sociaux.
- Protégez les activités commerciales et la réputation de FBIN. Ne faites pas de fausse représentation de vous-même ou de l'Entreprise et ne parlez pas au nom de l'Entreprise.
- Soyez respectueux. Vous êtes responsable du contenu de vos publications. Faites preuve de jugement et n'oubliez pas que tout ce que vous publiez peut avoir des répercussions sur FBIN. Évitez le harcèlement, la diffamation ou le contenu désobligeant. N'oubliez pas que le contenu Internet peut vivre éternellement.

Nos informations et ressources :

Exactitude et communication d'informations financières

Fortune Brands se conforme à des normes rigoureuses concernant la tenue de ses registres et comptes financiers. Nos registres doivent représenter de façon précise et équitable toutes les transactions et présenter les faits avec franchise et transparence.

Nous devons nous assurer que les informations que nous communiquons à la Securities and Exchange Commission (Commission américaine des opérations en bourse et des valeurs mobilières) ainsi que d'autres communications publiques sont intégrales, honnêtes, exactes, transmises en temps voulu et compréhensibles.

Tous les employés doivent :

- Assurer l'exactitude et la ponctualité des registres de toutes les transactions;
- Vérifier que les dossiers de l'Entreprise (par exemple, les notes de frais, les factures et les bons de commande) sont légitimes, complets et qu'ils ne sont pas trompeurs;
- Respecter toutes les lois, les exigences comptables et les procédures de l'Entreprise relatives aux rapports financiers ainsi qu'à d'autres informations commerciales;
- Coopérer avec nos vérificateurs internes et externes, et ne rien faire qui pourrait les induire en erreur, de même que toute autre personne autorisée.
- Contacter le Service de la comptabilité pour toute question concernant l'enregistrement approprié des transactions financières.

Tout employé, cadre ou administrateur qui falsifie ou dissimule des informations, ou compromet nos contrôles financiers est susceptible de subir des sanctions disciplinaires, y compris le licenciement, et de faire l'objet de poursuites.



Le PDG et les directeurs financiers de Fortune Brands doivent respecter un Code d'éthique supplémentaires destiné au PDG et aux responsables financiers à propos des rapports financiers, des divulgations, des conflits d'intérêts et de l'exécution rigoureuse des procédures de comptabilité. Vous trouverez un exemplaire du Code d'éthique à l'intention des PDG et des directeurs financiers sur le site Web de l'Entreprise à l'adresse www.FBIN.com.

Vous devez signaler tout soupçon ou toute plainte concernant des pratiques comptables ou de vérification douteuses en avisant les Services financiers ou le Service de vérification de l'Entreprise. Si vous êtes toujours préoccupé, contactez la ligne d'assistance téléphonique Conformité ou un membre du Service juridique de Fortune Brands.

Et si...

C'est la dernière semaine de la période de rapport annuel. Mon gestionnaire veut que je retarde la soumission des notes de frais jusqu'au trimestre prochain. Dois-je faire ce qu'elle me dit?

Non. Toutes les recettes et les dépenses doivent être enregistrées dans la bonne période. Les dépenses doivent être inscrites dans nos registres ce trimestre. Vous devez également signaler la demande de votre gestionnaire à votre représentant des ressources humaines, à votre comité de conformité, au Service juridique de Fortune Brands ou à la ligne d'assistance téléphonique en matière de conformité.

Nos informations et ressources:

Délit d'initié

Les lois sur les valeurs mobilières interdisent la vente et l'achat de titres de l'Entreprise aux personnes qui possèdent des renseignements importants non publics. Il s'agit de ce que l'on appelle un « délit d'initié ».

Les « renseignements importants » sont des renseignements concernant une entreprise qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importants pour prendre une décision d'investissement comme acheter, vendre ou conserver ces actions. Tout renseignement susceptible d'influencer le cours des actions d'une entreprise, qu'il soit positif ou négatif, est également considéré comme un renseignement important. Les renseignements importants sont considérés « non publics » s'ils n'ont pas été divulgués au public par l'intermédiaire de nouvelles des médias, de nouvelles sur le site Web ou par d'autres moyens de divulgation publique.

Toute personne détenant des renseignements importants non publics concernant Fortune Brands ne peut ni acheter, ni vendre des titres, ni faire des recommandations (donner des « conseils ») à d'autres personnes afin qu'elles achètent ou vendent des titres du portefeuille de Fortune Brands. Le délit d'initié est un motif de sanction disciplinaire, non seulement parce qu'il s'agit d'une violation du Code et de la Politique en matière de délit d'initié de Fortune Brands, mais aussi parce qu'il s'agit d'une violation de la loi susceptible de donner lieu à de lourdes sanctions civiles et pénales.

Nous sommes plusieurs à travailler tous les jours avec des renseignements jugés importants concernant Fortune Brands et des entreprises extérieures, notamment des renseignements à propos des acquisitions et des cessions, des changements de cadres supérieurs, d'importants nouveaux projets ou produits, des changements inattendus de la situation financière et des litiges graves. Si vous détenez des renseignements importants :

- Vous ne devez pas en parler, même par hasard, avec des amis, votre famille ou encore des personnes à l'extérieur de votre entourage. Vous ne devez pas partager ces renseignements avec des collègues s'ils n'ont pas de raison sur le plan commercial de les connaître.
- Vous devez attendre que ces renseignements soient divulgués au public et que le marché ait absorbé l'information avant de négocier des titres.

Les membres du conseil d'administration de Fortune Brands, de même que certains employés, peuvent être contraints à des périodes de silence et peuvent également être tenus d'obtenir l'accord du Service juridique de Fortune Brands avant d'entreprendre une quelconque transaction concernant des titres de Fortune Brands. Le conseil d'administration de Fortune Brands, de même que certains employés, peuvent aussi être assujettis à des obligations de déclaration à la SEC concernant leurs changements d'actionnariat. Ces restrictions et exigences sont décrites dans la Politique en matière de délit d'initié de Fortune Brands.



Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du délit d'initié, contactez le Service juridique de Fortune Brands afin d'en discuter.

Et si...

Je sais que la semaine prochaine, Fortune Brands annoncera une acquisition importante. Jusqu'ici, cette opération est restée très secrète, mais j'ai contribué à l'examen de certains documents dans le cadre d'une vérification au préalable. J'avais l'intention d'allouer une partie de mon régime d'épargne-retraite à l'achat de titres de Fortune Brands. Puis-je faire ça demain?

Non. Vous possédez des informations privilégiées, et l'achat de titres de Fortune Brands par l'entremise de votre plan 401(k), comme de toute autre façon, est illégal en ce moment.

Nos informations et ressources :

Biens de l'Entreprise

Fortune Brands exige de ses employés qu'ils protègent les biens de l'Entreprise et les utilisent à bon escient. Les employés ne sont pas autorisés à utiliser à des fins personnelles (ni à donner ou prêter à d'autres) des appareils ou des articles qui appartiennent à l'Entreprise sans l'accord de leurs gestionnaires.

Comme tous les biens appartenant à l'Entreprise, la technologie informatique de l'Entreprise doit être utilisée uniquement à des fins commerciales légitimes, et sa sécurité doit être assurée en tout temps. Il convient de garder à l'esprit les points suivants :

- L'utilisation excessive à des fins personnelles du courrier électronique, d'Internet ou d'autres moyens de communication électronique n'est pas autorisée. L'utilisation à des fins personnelles doit être limitée, et elle ne doit pas affecter votre productivité au travail.
- Il est défendu de créer, de transmettre ou d'accéder à des informations blessantes, vulgaires, illégales ou qui constituent du harcèlement.
- Les communications par courrier électronique ou par Internet ne doivent pas être considérées comme privées.
- Toute utilisation à des fins qui sont à l'encontre des intérêts de Fortune Brands est interdite.
- La cybersécurité est devenue un élément important pour assurer la sécurité des employés et des biens de l'Entreprise. Compte tenu des cybermenaces de plus en plus nombreuses et des cyberattaques de plus en plus sophistiquées, Il est essentiel de protéger nos biens numériques et nos renseignements confidentiels afin d'assurer la réussite continue de notre Entreprise. Si vous apercevez quelque chose qui ne vous semble pas correct...**Arrêtez-vous** avant de passer à l'action...**Réfléchissez** à la façon dont vos actions pourraient aider ou endommager et...**Communiquez** en informant votre Service des technologies de l'information du problème potentiel.



Pour en savoir davantage sur l'utilisation appropriée des systèmes informatiques et des données de Fortune Brands, consultez la Politique d'utilisation acceptable de FBIN, disponible en ligne au même endroit que les autres politiques de l'Entreprise. Les politiques et procédures locales concernant le courrier électronique, les médias sociaux et l'utilisation d'Internet peuvent également contenir des informations plus détaillées concernant l'utilisation des ordinateurs chez Fortune Brands.

Et si...

Je dirige la troupe de scouts de mon fils et je dois photocopier plusieurs documents en plus de téléphoner ou d'envoyer des courriels à d'autres parents. La plupart du temps, je dois faire ça quand je suis au bureau. Et puis, dans le cadre de notre collecte de fonds annuelle, j'aimerais préparer des sacs cadeaux avec des fermetures comme celles des sacs à dos, et y mettre des bouteilles d'eau de Fortune Brands. L'Entreprise permet-elle cela?

Le Code n'autorise pas l'utilisation excessive à des fins personnelles de notre technologie ou de nos appareils électroniques. De plus, nous nous attendons à ce que les employés consacrent leur temps et leur attention à notre Entreprise quand ils sont au travail. Pour savoir si vos activités de bénévolat ou votre travail à l'extérieur sont appropriés, consultez votre gestionnaire. Si ces activités réduisent votre productivité et vous distraient régulièrement de vos tâches, vous consacrez probablement trop de temps à votre bénévolat ou à vos tâches à l'extérieur en vertu du Code.

Nos informations et ressources :

Renseignements confidentiels

Plusieurs employés de Fortune Brands ont accès à des renseignements confidentiels liés aux activités de Fortune Brands. Les renseignements confidentiels sont considérés comme une forme de biens d'entreprise. L'Entreprise consacre de nombreuses ressources à l'élaboration d'une grande partie de ces renseignements et de ces documents de nature délicate sur le plan de la concurrence, et compte sur tous les employés pour prévenir leur divulgation ou leur utilisation inappropriée. En protégeant ses renseignements confidentiels, l'Entreprise aide à protéger son avantage concurrentiel. Voici des exemples de renseignements confidentiels : des renseignements concernant les finances, l'approvisionnement et le service, le marketing, les clients (y compris les listes), les opérations, la recherche et le développement, les stratégies et plans commerciaux et financiers, les projets de développement commercial et les coûts des produits, les sources d'approvisionnement et les prix.

Accédez uniquement aux renseignements confidentiels nécessaires à l'exécution de votre travail. Ne divulguez pas de renseignements confidentiels aux gens qui n'ont pas un besoin légitime de les connaître dans le cadre de leurs activités chez Fortune Brands. Utilisez uniquement les renseignements confidentiels à des fins commerciales légitimes associées à Fortune Brands.

Si vous quittez Fortune Brands, ne partagez pas les renseignements confidentiels de l'Entreprise avec votre nouvel employeur et ne les utilisez pas au profit de votre nouvel employeur. De même, si vous laissez un concurrent pour vous joindre à Fortune Brands, nous nous attendons à ce que vous respectiez vos obligations de protéger les renseignements confidentiels de cette entreprise.

Et si...

Un de mes anciens collègues m'a demandé de lui envoyer une feuille de calcul de projection des coûts qu'il a préparée pendant qu'il travaillait chez FBIN. Il explique qu'il aimerait l'utiliser comme exemple de son travail lors d'une entrevue pour une promotion chez son nouvel employeur. Devrais-je le lui envoyer?

Non. La feuille de calcul contient des renseignements confidentiels sur la projection des coûts qui doivent être utilisés uniquement à des fins d'affaires légitimes de Fortune Brands et ne doivent pas être divulgués.

Nos informations et ressources :

Confidentialité des données

Nos employés, clients, vendeurs, fournisseurs et partenaires nous font confiance quant au traitement de leurs renseignements personnels. Nous nous engageons à traiter leurs renseignements personnels avec diligence. De plus, la collecte, l'utilisation, le stockage et le transfert des renseignements personnels sont assujettis à des réglementations de plus en plus strictes aux États-Unis et dans d'autres pays. Fortune Brands s'engage à se conformer à toutes les lois en vigueur en matière de protection des données et de la vie privée dans les pays où l'Entreprise exerce ses activités.

Les renseignements personnels sont des renseignements qui pourraient être utilisés directement ou indirectement lorsqu'ils sont associés à d'autres renseignements pour identifier une personne, comme le nom, l'adresse de courriel, le numéro de téléphone, l'identificateur d'un appareil ou l'adresse IP. Vous devez protéger soigneusement tous les renseignements personnels que vous obtenez ou auxquels vous avez accès, et vous assurer de comprendre et de respecter les politiques qui régissent la collecte, l'utilisation, le stockage et le transfert des renseignements personnels.

Si vous savez ou soupçonnez que la sécurité, la confidentialité ou l'intégrité des renseignements personnels d'une autre personne a été compromise, vous devez le signaler à votre gestionnaire ou votre supérieur, à votre représentant des ressources humaines, à votre gestionnaire local de la sécurité de l'information ou à votre Service local des technologies de l'information.



Pour en savoir davantage, consultez la Politique en matière de confidentialité de l'Entreprise – FBIN disponible en ligne au même endroit que les autres politiques de l'Entreprise. Si vous avez des questions concernant les protections appropriées des renseignements personnels, veuillez vous adresser au Service juridique de Fortune Brands.

Et si...

On m'a demandé de préparer un rapport qui contient des renseignements personnels à propos de certains employés et d'envoyer le rapport par courriel à un collègue. Je ne sais pas dans quels pays ces employés travaillent ni comment les renseignements seront utilisés par mon collègue.

Aviser votre supérieur ou votre gestionnaire de la demande et suggérer à la personne qui vous a demandé le rapport de s'adresser au Service juridique pour prendre en considération les prochaines étapes appropriées.

Nos informations et ressources :

Relations avec les investisseurs et les médias

Le siège social de Fortune Brands fournit des renseignements aux investisseurs, aux analystes, aux actionnaires et aux médias de manière précise, ponctuelle et professionnelle. Il est essentiel que les renseignements partagés soient fiables et cohérents. Nous ne mentionnons pas certains sujets, y compris les nouveaux produits, les acquisitions, les désinvestissements, les questions relatives à l'emploi, et les poursuites sauf au moment voulu, et nos porte-parole désignés sont les seuls à pouvoir communiquer des renseignements. Les déclarations fausses, frauduleuses ou trompeuses faites au gouvernement ou à d'autres personnes peuvent entraîner des sanctions civiles et pénales graves.

Si vous êtes contacté par un membre des médias, de la communauté des investisseurs ou encore par toute autre personne en quête de renseignements ou d'opinions concernant Fortune Brands, vous devez en aviser les personnes responsables des Relations avec les investisseurs et des Communications d'entreprise de Fortune Brands et les laisser répondre.

Pour préserver l'intégrité des renseignements concernant l'Entreprise :

- Seuls les employés spécifiquement autorisés à cet effet peuvent répondre aux demandes des membres de la communauté des investisseurs (par exemple, les actionnaires, les courtiers, les analystes financiers, etc.). Toutes ces demandes doivent être transmises rapidement à la personne responsable des Relations avec les investisseurs.
- Les appels des médias ou de la presse doivent faire l'objet d'une attention particulière. Aucun employé ne doit parler de sujets concernant l'Entreprise avec un journaliste, à titre officiel ou officieux, sans avoir contacté au préalable les personnes responsables des Relations avec les investisseurs et des Communications d'entreprise de Fortune Brands.

▲

Si vous êtes approché par les médias afin de commenter sur un sujet associé à Fortune Brands, quel qu'il soit, vous devez contacter les personnes responsables des Relations avec les investisseurs et des Communications d'entreprise de Fortune Brands.

Et si...

Un journaliste de la presse locale m'appelle pour me poser des questions à propos de l'Entreprise pour un article qui doit être publié prochainement.

Expliquez au journaliste que vous n'êtes pas autorisé à parler au nom de l'Entreprise, mais que vous transmettez ses coordonnées aux services des Relations avec les investisseurs et des Communications d'entreprise de Fortune Brands. Avisez les personnes responsables des Relations avec les investisseurs et des Communications d'entreprise de l'appel téléphonique. Ne communiquez aucune information au journaliste.

Nos informations et ressources :

Gestion des archives et documents

Fortune Brands doit gérer toutes les archives et tous les documents avec précision et conformément à la loi. Plusieurs documents doivent être conservés ou supprimés conformément aux exigences légales. Dans le cadre d'un litige en cours, les documents (imprimés et en format électronique) doivent souvent être « conservés » et ne doivent pas être modifiés, supprimés ou détruits. Tous les employés sont tenus de se conformer à la Politique en matière de conservation des documents et à toute autre instruction reçue à ce sujet.



Les politiques et procédures locales concernant la gestion des archives et documents contiennent davantage d'informations quant à la gestion des archives et documents de Fortune Brands. Contactez le Service juridique de Fortune Brands si vous avez des questions spécifiques concernant la durée de conservation d'un document ou si vous avez des questions à propos de documents mentionnés dans un avis de mise en suspens juridique. La destruction de documents faisant l'objet d'un avis de mise en suspens juridique, même par erreur, peut entraîner de graves conséquences légales pour l'Entreprise.

Et si...

J'ai été identifié comme quelqu'un qui pourrait avoir en sa possession des documents ou des renseignements électroniques associés à un litige en cours et j'ai reçu un avis de mise en suspens juridique. Que dois-je faire?

Conservez tous les documents et les dossiers électroniques (y compris les courriels), où que soit l'endroit où ils se trouvent, qui sont pertinents pour la poursuite jusqu'à nouvel ordre du Service juridique de Fortune Brands. Si vous avez des questions sur les documents et les dossiers électroniques qui peuvent être pertinents, contactez le Service juridique de Fortune Brands.

Entreprise citoyenne :

Préoccupations liées à l'environnement

Fortune Brands mène ses activités commerciales dans le respect de la lettre et de l'esprit de toutes les lois en matière de protection de l'environnement. L'objectif de l'Entreprise consiste à réduire continuellement l'impact de ses opérations et de la fabrication de ses produits sur l'environnement. Fortune Brands s'est engagée à promouvoir les bonnes pratiques environnementales et à favoriser l'utilisation de produits qui protègent l'environnement tout en améliorant la qualité de vie de ses employés, de ses clients et de ses communautés. Les principes qui régissent nos activités sont énoncés dans la Politique en matière de sécurité des employés et de gestion de l'environnement.



Vous pouvez consulter la Politique en matière de sécurité des employés et de gestion de l'environnement en ligne à l'adresse www.FBIN.com.

Entreprise citoyenne : Droits de la personne

Les entreprises du groupe Fortune Brands ont une présence mondiale et s'efforcent de développer et de favoriser des relations commerciales internationales fondées sur le respect et la responsabilité. En tant qu'Entreprise, Fortune Brands respecte les droits de la personne et se conforme aux lois en matière d'emploi dans toutes les régions où elle mène ses activités. Fortune Brands appuie les principes établis en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

Fortune Brands prend également au sérieux les questions relatives aux droits de la personne et aux pratiques de travail dans sa chaîne d'approvisionnement. Le [Code de conduite des fournisseurs](#) de Fortune Brands établit des attentes claires envers ses fournisseurs qui doivent respecter les droits de la personne reconnus à l'échelle mondiale, se conformer à toutes les lois en vigueur et mener leurs activités de manière éthique et responsable.

Par exemple, conformément à la Politique en matière des droits de la personne et au [Code de conduite des fournisseurs](#) :

- Fortune Brands est rigoureusement opposée au travail de personnes mineures. Tous les travailleurs doivent dépasser l'âge minimum requis par la législation locale.
- Fortune Brands interdit à quiconque de pratiquer des activités qui appuient la discrimination, le harcèlement ou la corruption sur le lieu de travail.
- Fortune Brands limite les heures de travail, se conformant à toutes les lois locales en vigueur et aux normes de l'industrie concernant les heures de travail.



Vous pouvez consulter les exigences éthiques en matière d'activités commerciales de Fortune Brands dans la Politique en matière des droits de la personne et le Code de conduite des fournisseurs de Fortune Brands accessibles en ligne à l'adresse www.FBIN.com.

Et si...

J'ai découvert des conditions de travail ne répondant pas aux normes du travail chez un de nos fournisseurs. Dois-je aviser quelqu'un de cette situation?

Les fournisseurs doivent se conformer au Code de conduite des fournisseurs de Fortune Brands. Avisez le Service juridique de Fortune Brands des potentielles conditions de travail ne respectant pas les normes de travail afin qu'une enquête soit menée et que des mesures correctives soient prises.

Formation et accréditation

Fortune Brands prend son engagement envers le respect des normes éthiques avec le plus grand sérieux. Veuillez prendre le temps de lire et de comprendre le Code. Vous recevrez périodiquement une formation, surtout sous forme de webinaire, à propos du Code. Quand vous aurez achevé cette formation, vous devrez certifier que :

- Vous avez lu et compris le Code, et que vous respecterez le Code.
- Vous comprenez que vous avez un rôle important à jouer dans la prise de parole et la résolution des problèmes. Vous êtes encouragés à déclarer, et tenus de le faire, toute activité qui selon vous constitue ou pourrait constituer une violation du Code.
- Vous comprenez que si vous violez le Code, si vous manquez de signaler une violation ou si vous exercez des représailles à l'encontre d'un autre employé qui a signalé une violation, vous pourriez subir des mesures disciplinaires, et même être licencié ou poursuivi en justice.

Non-respect du Code

Le non-respect de ce Code entraînera des mesures disciplinaires, y compris, mais sans s'y limiter, des réprimandes, des avertissements, une période de probation, une suspension sans solde, des rétrogradations, des réductions de salaire et le congédiement. Certaines violations au présent Code peuvent obliger l'Entreprise à référer la situation aux autorités chargées de l'application de la loi pour qu'il y ait enquête ou poursuite. Tout superviseur ou gestionnaire qui suggère, approuve ou ignore toute conduite représentant une violation du présent Code, ou qui a connaissance d'une telle conduite et ne la signale pas immédiatement, fera également l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Cas d'annulation du Code

Le Comité de vérification (dans le cas d'une violation commise par un administrateur ou un cadre) et le Service juridique de Fortune Brands (dans le cas d'une violation commise par une autre personne) peuvent, à leur discrétion, annuler un cas de violation du Code. Toute annulation en faveur d'un administrateur ou d'un cadre sera rendue publique en fonction des règles du NYSE et de la SEC.

Résumé du rapport de conformité

Tous les employés sont tenus de se conformer à la loi ainsi qu'à la lettre et l'esprit du présent Code. Si vous avez des doutes concernant toute question de conformité ou d'éthique, veuillez contacter votre gestionnaire ou votre supérieur, votre représentant des ressources humaines, votre Comité de conformité ou le Service juridique de Fortune Brands :

Ligne d'assistance Conformité : 1 855 212-7613

Site Web sur la conformité : www.FBINcompliance.com

Ce numéro de téléphone et ce site web sont destinés aux signalements des manquements en matière de conformité, y compris le signalement ou les préoccupations concernant des situations douteuses en matière de comptabilité, ou des situations concernant la vérification ou la fraude affectant l'Entreprise, et

ils sont disponibles à travers le monde. Le numéro de téléphone et le site web sont accessibles de manière anonyme 24 heures sur 24.

Vous trouverez des instructions concernant les appels gratuits internationaux à l'adresse **www.FBINcompliance.com**.

Le Code n'est pas un contrat. Il ne confère aucun droit spécifique et ne garantit pas l'emploi pour une durée déterminée. Il décrit plutôt le comportement éthique de tous les employés de toutes les entreprises du groupe Fortune Brands.